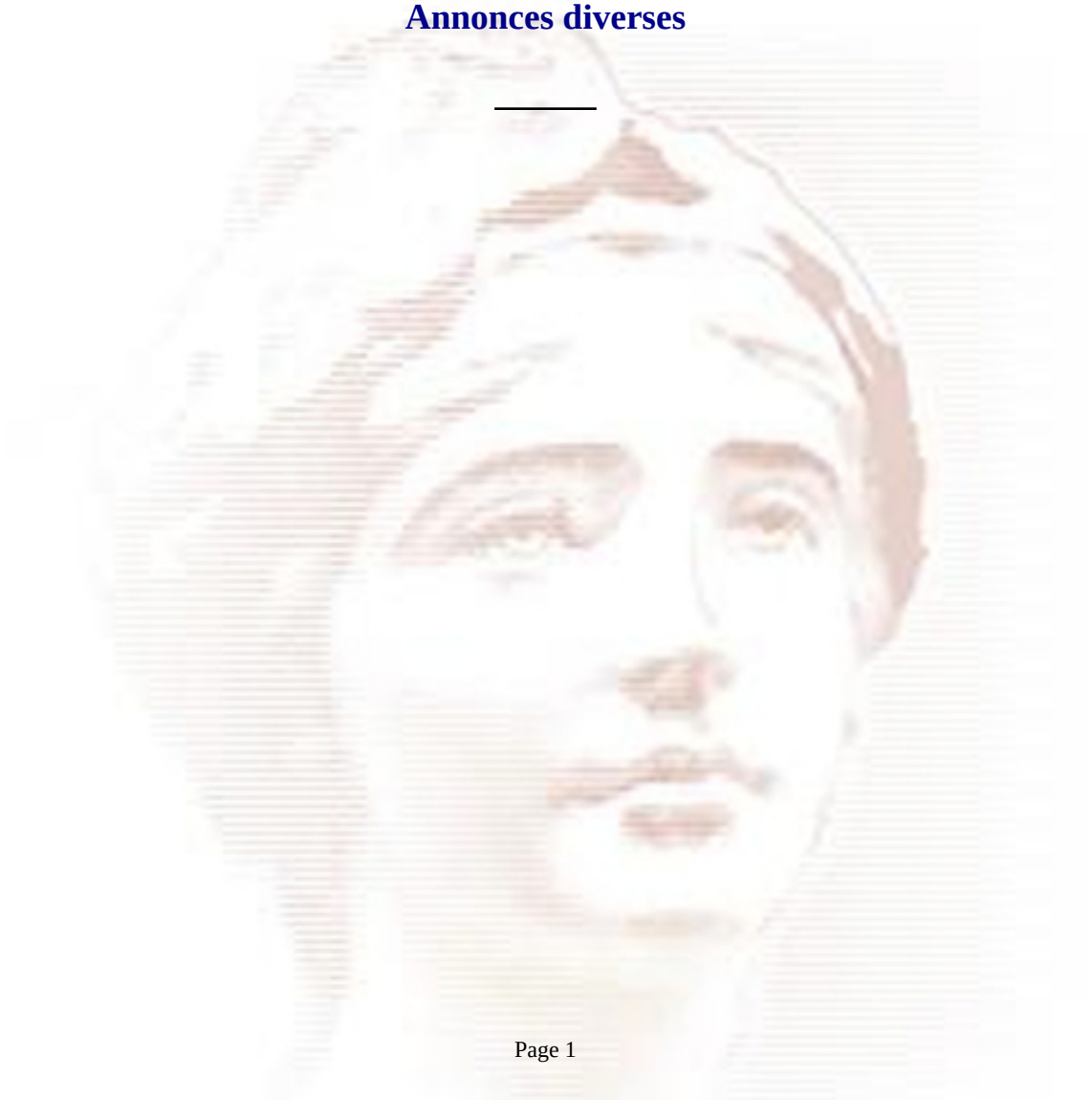
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses



ABN AMRO Funds

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 17, boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 78.762

(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS
« ABN AMRO Funds Amundi European Equities »,
DE LA SOCIÉTÉ (le « Compartiment »)

Par la présente, nous informons les actionnaires du Compartiment susmentionné de ce qui suit :

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de procéder aux modifications suivantes concernant le Compartiment :

Changement de gestionnaire d'investissement

Pour des raisons stratégiques, le Conseil d'administration a décidé de confier la gestion des investissements à « ABN AMRO Investment Solutions », la société de gestion de la Société, en lieu et place de « Amundi Ireland Limited ».

Changement de dénomination

Le Conseil d'administration a décidé de renommer le Compartiment pour tenir compte du changement de gestionnaire d'investissement, comme suit :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
ABN AMRO Funds Amundi European Equities	ABN AMRO Funds European Equities Enhanced

Le terme « Enhanced » dans la dénomination du compartiment fait référence à son processus d'investissement quantitatif systématique, qui combine une sélection de titres sensible à l'indice de référence et une gestion rigoureuse des risques.

Modifications de l'annexe précontractuelle conformément au règlement (UE) 2022/1288 (« SFDR »)

Le Conseil d'administration a décidé de modifier l'annexe précontractuelle du SFDR afin de supprimer les références aux indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre de scope 1 et de scope 2 dans le cadre de la stratégie ESG, d'aligner cette stratégie sur celle d'investissement responsable de la Société de gestion et de diminuer de 90 % à 80 % la part minimale des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues.

****

Par conséquent, à compter du 30 octobre 2026, les actionnaires concernés du Compartiment qui n'approuvent pas les modifications susmentionnées auront la possibilité de demander le rachat ou la conversion sans frais de leurs actions jusqu'au 30 novembre 2026.

Le Prospectus de la Société actualisé, daté du 1 décembre 2026, ainsi que les documents d'informations clés correspondants, seront disponibles gratuitement au siège social de la Société.

Luxembourg, le 30 octobre 2026

Le Conseil d'administration